



Start-up labellisées AgriO

Ces entreprises ont reçu le label AgriO French Tech Seed. Elles remplissent les critères d'éligibilité à la labellisation AgriO. Munies du courrier prescripteur, elles pourront contacter leur délégué régional innovation Bpifrance pour solliciter les obligations convertibles si elles le souhaitent.



Elzeard met à disposition des agriculteurs un outil d'aide à la planification et gestion de leur exploitation de maraichage

Contact : Gilles Delaporte
Structure référente : Agri Sud-Ouest Innovation

[En savoir plus](#)



L'entreprise Sublime Energie propose une technologie unique permettant de découpler la production de biométhane.

Contact : Bruno Adhemar
Structure référente : Pôle IAR

[En savoir plus](#)

Les start-up ayant reçu la reconnaissance sectorielle

Ces entreprises ont reçu la reconnaissance sectorielle AgriO. Elles ne remplissent pas les critères d'éligibilité pour bénéficier du financement Bpifrance. Néanmoins les experts AgriO leur assurent la reconnaissance du

secteur agri-agro.



Elicit Plant propose un biostimulant permettant d'améliorer la résistance des plantes cultivées à des stress biotiques (en particulier le stress fongique) et abiotiques (en particulier le stress hydrique)

Contact : Aymeric Molin
Structure référente : Agri Sud-Ouest Innovation

[En savoir plus](#)

Les actus des start-up AgriO



MyEasyFarm s'implante en Italie

[En savoir plus](#)



OKP4 lance son podcast "Des data dans la tête"

[En savoir plus](#)



Umiami intègre la promo du ToasterLAB

[En savoir plus](#)



Sublime Energie lève 1 M€ pour liquéfier le biogaz

[En savoir plus](#)



Farmcube: une ferme de culture verticale hors-sol robotisée

[En savoir plus](#)

En recherche d'investisseurs

Ces entreprises ont reçu une pré-identification à la labellisation et sont à la recherche d'investisseurs pour transformer cette pré-identification en labellisation AgriO French Tech Seed et pouvoir bénéficier du financement Bpifrance.

GreenVillage est une solution SaaS de gestion des stocks et de l'approvisionnement en produits frais à poids variable (fruits et légumes, viandes, poissons...)



destinée à tous les acteurs de la chaîne de valeur, du producteur au commerce de proximité. Elle permet une gestion dématérialisée, intelligente et automatisée de l'approvisionnement pour générer des gains de productivité, réduire la démarque et ainsi lutter contre le gaspillage alimentaire à la source.

Recherche : entre 150 et 300 000 euros

Contact : tavai.coudert@greenvillage.io

En savoir plus

Focus sur les nouveaux experts membres du Comité de labellisation



Hugues Dumas
Directeur général

Ingénieur en Agriculture, universitaire en biologie cellulaire, diplômé de l'EDHEC Business School, Hugues a commencé sa carrière dans le secteur des semences (Groupe Limagrain), en production et au marketing chez Vilmorin, puis comme Chef des Ventes en France pour HM.Clause. Intégrant le Groupe Sapec, il a été respectivement Directeur de Tradecorp France, Directeur de la Performance, membre du Codir Europe, avant de prendre la direction générale de SDP suite au rachat par Rovensa. Il a par la suite fondé SYNOVIVO Consulting, cabinet de recrutement international et de conseil opérationnel.



Sylvain Frédéric
**Responsable R&D
Biométhane**

Ingénieur agronome et Docteur en génie des procédés. Formé à l'ENS d'Ulm et l'AgroParisTech, Sylvain a commencé par créer une entreprise dans le développement et la construction d'unités de méthanisation. Il a rejoint GRDF en 2017 pour soutenir la R&D sur les gaz renouvelables. Ces différentes expériences lui permettent d'avoir une compétence transversale de la R&D à la vente.



Jean-Luc Henrioul
**Business
Development**

Diplômé Bio-Ingénieur des Facultés des Sciences Agronomiques, spécialisation Grandes cultures & biologie moléculaire des plantes, de Gembloux, Belgique en 1986, Jean-Luc possède une expérience internationale de plus de 33 ans dans la gestion de filiales de sociétés multinationales dans l'agro-fourriture et dans la création, le management et la consolidation financière précoce de start-ups et de PME innovantes.

Vous souhaitez apporter votre expertise à la dynamique AgriO ? N'hésitez pas à nous envoyer une présentation de votre domaine d'expertise afin de potentiellement intégrer le comité de labellisation à l'adresse creation-entreprises@inrae.fr

Le label AgriO French Tech Seed



cible les entreprises :

- de moins de 3 ans
- porteuses d'une innovation à forte intensité technologique dans les secteurs agricole, agro-industriel ou agroalimentaire et une propriété intellectuelle maîtrisée
- qui ont réalisé dans les 3 derniers mois (ou en cours) une 1ère levée de fonds d'au moins 25k€ auprès d'investisseurs avisés*
- déjà accompagnée par l'un des partenaires AgriO

*Une entreprise qui n'aurait pas encore identifié d'investisseurs peut néanmoins candidater. Elle sera mise en relation avec le réseau d'investisseurs AgriO

[Lire l'article en entier](#)

Comment bénéficier de l'accompagnement et du label AgriO ?

Pour candidater, l'entreprise doit en premier lieu se rapprocher d'un des partenaires AgriO. Un comité d'admission, composé des partenaires AgriO, évalue l'éligibilité de l'entreprise candidate, la « consistance » de son dossier et identifie les forces et les points de progrès selon 3 critères : l'excellence, l'impact l'implémentation. L'entreprise admise peut se voir proposer un accompagnement AgriO personnalisé en vue de sa labellisation. Le comité d'admission préconise ainsi un accompagnement le plus adapté à l'équipe de l'entreprise pour qu'elle puisse se présenter dans les meilleures conditions auprès du comité de labellisation et d'investisseurs.

[Je candidate !](#)

Prochaine date de dépôt de candidatures :
17 mai 2021

[Vous inscrire à la newsletter](#)
[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)

Afin d'être informé de toutes les actualités ainsi que du calendrier d'admission AgriO, suivez-nous sur nos réseaux sociaux



This email was sent to {{ contact.EMAIL }}

Equipe éditoriale : Stéphanie Potok & Léa Dupuis

Directeur de publication : Philippe Mauguin

Les actus AgriO est produite par INRAE

Pour toute information ou question, adressez un message à : creation-entreprises@inrae.fr

A tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi « Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 »). Pour plus d'informations sur notre politique de

gestion de vos données, [cliquez ici](#)

Sent by

 sendinblue

© 2020 INRAE - 147 rue de l'Université - 75007 PARIS